

# CARNET D'ENTRETIEN DE LA COPROPRIETE

## COORDONNEES DE L'IMMEUBLE :

ALSALOR-CRAONNE  
39 BD AL-LORRAINE  
64000 PAU

Certificat de conformité : le 29/06/1970

## SYNDIC:

Nom	: CABINET CARPANETTI SARL
Adresse	: 43 bis bld Alsace Lorraine 64000 PAU
Responsable	: Madame Carpanetti Isabelle
Garantie financière	: CEGC ASSURANCES
Responsabilité Civile professionnelle	: VERSPIEREN SA
Carte professionnelle n°	: 0951
Délivrée par la préfecture de	: PAU

## REGLEMENT DE COPROPRIETE:

Notaire dépositaire du règlement de copropriété : **Me Duplantier(Actuellement Me DOASSANS CAZABAN 2 rue Henri Faisans à PAU)**

Date du règlement : le 15/01/1968

Publication au 1er bureau des hypothèques de Pau le 11 mai 1968, vol.3066 n°14

A t-il été modifié : OUI

Modification du règlement suivant actes reçus par Me Duplantier :

- le 6 février 1970, publication le 16 avril 1970, vol.3632 n°10

- le 21 mars 1973, publication le 9 avril 1973, vol.593 n°18

## CONTRATS D'ASSURANCE DE L'IMMEUBLE:

### ALSALOR

- Compagnie : AXA
- Courtier ou Agent : Anne Laure BARON 38 av. de la Résistance 64000 PAU
- Assurance : multirisques immeuble
- N° de Police : 1328831205 date d'effet 01/05/2017

### CRAONNE

- Compagnie : AXA
- Courtier ou Agent : Anne Laure BARON 38 av. de la Résistance 64000 pau
- Assurance : multirisques immeuble  
Police : 1295839805 du 01/06/2017

## CONTRATS D'ENTRETIEN et de MAINTENANCE:

- Conciergerie ALSALOR-CRAONNE : Mme MENDIONDO
- Entretien CRAONNE : ECONET
- Entretien espaces verts : Ent. GUILHEM
- Entretien Ascenseurs : Ent. THYSSEN
- Chauffage-eau chaude : INTERENERGIE

## TRAVAUX VOTES:

A.G.O du 27/01/2020 : réfection de la peinture des cages d'escaliers de la résidence ALSALOR par l'entreprise BOGNARD pour 48 950,00 € TTC (avec option murs des caves sur 2 faces) appelés en tantièmes bâtiment ALSALOR. remplacement des éclairages des communs par des globes détecteurs à CRAONNE PAR M. MEDARD pour 5 253,60 € TTC appelés en tantièmes bâtiment CRAONNE. Achat d'un appareil pour tracter les poubelles le long de la rampe chez DIVELEK pour 6 684,00 € TTC financé par le fonds sur travaux ALUR.

A.G.O du 30/01/2017 : obligation de créer un fonds de travaux d'un montant de 5% du budget prévisionnel appelé en chages générales pour un montant annuel de 13 000,00€ le 01/10/2017.

L'audit énergétique sera réalisé par INSPYR pour un montant de 5 280,00 € réparti en charges générales.

A.G.O du 09/02/2015: rénovation de l'interphone du 10 rue Craonne par SUD ALARME PROTECTION pour 1 452,88 € TTC soit 104 € / appartement.

ravalement d'ALSALOR par l'entreprise GASTON pour 250 000,00 € TTC appelés en millièmes bâtiments ALSALOR, travaux prévus pour le 3ème trimestre 2015, frais du syndic : 1,5 HT sur le montant HT. recherche d'un nouveau concierge.

Appel de l'indemnité de départ à la retraite de Mme STRAZZERA d'environ 16140,00 € en juillet 2015, octobre 2015 et Janvier 2016.

A.G.O du 10/02/2014 : remplacement interphone entrée 8 par SUD ALARME pour 1 680 € TTC soit 120 € TTC/ appartement. Devis de ravalements à présenter lors de l'assemblée générale de 2015.

A.G.O du 21/01/2013 : résiliation de numéricable au 01/04/13 et mise en place antenne hertzienne par LABAT pour 3 142,50 € TTC appelés en millièmes généraux.

changement des interphones à ALSALOR (portes entrées et arrières) par SUD ALARME pour 16 053,53 € TTC .  
réfection du toit terrasse d'ALSALOR par SPE pour 50 932.75 € TTC appelés en millièmes bât Alsolor.

-A.G.O du 30/01/2012 : refus de fermer le parking de la résidence par 4 bornes automatiques,

-A.G.O du 23/02/2011 : réfection du chenal par la SMAC : 4545,62 € TTC en millième généraux.

- A.G.O. 05 Mai 2008 : \* L'assemblée décide de la mise en conformité des ascenseurs 2008 et 2013 suivant le devis THYSSENKRUPP avec habillage cabine

RESIDENCE CRAONNE : € 25 483,53 TTC / appareil

RESIDENCE ALSALOR : € 29 782,65 TTC / appareil

\* L'assemblée décide du ravalement de la résidence CRAONNE suivant devis de l'entreprise GASTON pour un montant de € 100 351,24 TTC.

- A.G.O. 20 février 2007 : L'assemblée donne tous pouvoirs au Syndic et au Conseil Syndical de faire vendre le local situé au rez-de-chaussée de l'entrée 5 pour un montant minimal de € 100 000,00 et de réaliser tous modificatifs du règlement de copropriété auprès du notaire

- A.G.O. 21 février 2006 : réfection étanchéité des terrasses de l'immeuble CRAONNE selon devis SMAC  
€ 106 582,27 TTC, répartition millièmes "bâtiment CRAONNE"

- A.G.O. 23 février 2005 : réalisation "dossier technique amiante suivant protocole TERRAVADA € 510,00 TTC

- " " : câblage du "très haut débit" aux frais de la Communauté d'Agglomération PAU Pyrénées

- " " : redevance annuelle de € 100,00 pour la participation des professions libérales aux frais d'ascenseurs

- A.G.O. LUNDI 16 FEVRIER 2004 : montant maximum des dépenses que le Conseil Syndical peut engager  
€ 7 000,00

-Suite à l'assemblée générale du mardi 5 février 2002 : réfection éclairage du sous-sol de la résidence Alsolor.

- Suite à l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2000 : ravalement de la résidence Alsolor.

Coût total des travaux : 746 830.73 F

- Suite à l'assemblée générale ordinaire du mardi 4 février 1997 : raccordement TV Câble pour les résidences Alsolor et Craonne.

Coût total des travaux : 400 F/appartement

Suite à cette même assemblée : réfection de la peinture des cages d'escaliers de la résidence Craonne.

Coût total des travaux : 108 005.50 F

- Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 1994 : ravalement de la résidence Craonne.

Coût total des travaux : 330 000 F

Suite à cette même assemblée : réfection de l'étanchéité toiture et terrasse de la résidence Alsolor.

## **PROCEDURES EN COURS:**

Aucune procédure en cours.